

COMPTE RENDU SOMMAIRE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2021

L'An deux mille vingt et un

Le Vingt-Cinq Mai, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Radegonde-des-Noyers, Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de Monsieur FROMENT René, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Mai 2021

PRESENTS : FROMENT R., ROBIN A., SUREAU M., BOURNEL P., ADAM V., KLEIN-ARRIGHI A-C., ARCHAMBAUD M., GROLLEAU D., TRAVAUX J., SOUCEK N., FERREIRA S.

ABSENT : CLOCHETTE Sylvie (excusée)

Arrivée de Mme SOUCEK Nathalie à 20 h 35

Arrivée de Mr BOURNEL Paul à 20 h 40

Pouvoir de Mme CLOCHETTE Sylvie à Mme ROBIN Annie

Secrétaire de séance : Madame ADAM Véronique

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 8 Avril 2021
- Projet de mise en place d'un PEDT (Plan éducatif territorial) en partenariat avec L'Ecole Publique et l'Etat
- Tarifs cantine communale et garderie périscolaire pour la rentrée 2021/2022
- Suppression des régies actuelles et création de nouvelles régies
- Convention de formation Professionnelle avec la société ACS Vendée Formation
- Indemnité Kilométrique d'un agent communal
- Paiement Contrat Assurance Automobile
- Promesses de Vente dans le Lotissement de la Passerelle
- Contrat de service, Aménagement de la Rue de la Voie
- Projet Charte de gouvernance entre les Communes et la Communauté de Communes du Sud Vendée Littoral
- Demande autorisation emplacement Food Truck
- Motion contre la fermeture et le démantèlement des urgences à Luçon
- Organisation des Elections Départementales et Régionales des 20 et 27 Juin 2021
- Questions diverses

Précédent compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents

Le Conseil Municipal,

- Accepte le projet de mise en place d'un plan éducatif de territoire (P.E.D.T)
- Fixe les tarifs de la cantine et garderie pour la rentrée scolaire 2021/2022 :
Tarifs des repas à la cantine :
 - 3,10 € pour les quotients familiaux de 901 € et plus
 - 3,00 € pour les quotients familiaux de 0 à 900 €-

- 5,20 € pour les adultes.

Tarifs de la garderie périscolaire :

- 0.90 € la demi-heure pour les quotients familiaux de 901 € et plus.
- 0.85 € la demi-heure pour les quotients familiaux de 0 à 900 €
- 0.45 € le dernier quart d'heure du soir de 18 h 30 à 18 h 45, sans distinction de QF.
- Décide d'annuler les régies de cantine, garderie périscolaire, photocopie et gîtes de pêche.
- Décide de créer :
 - o Une régie incluant les recettes des repas à la cantine communale et l'encaissement des droits perçus à la garderie périscolaire
 - o Une régie incluant les recettes des photocopies, location de draps et forfait chauffage aux Gîtes de pêche, location des tables en bois (2 euros la table).
- d'instaurer le paiement par carte bancaire pour la régie de cantine-garderie
- Accepte le paiement de la formation ACI R 482 catégorie A , pour la conduite des tracteurs effectuée par un agent technique, montant de la formation : 1000.00 €
- Accepte de verser une indemnité kilométrique à Mme QUINTARD Marie José d'un montant de 88.28 €
- Accepte le paiement de l'assurance du Renault Express d'un montant de 531.00 €
- Accepte la vente des lots n° 4/5/ n° 13/21/25/28/29/30/31/41 au Lotissement de La Passerelle, au prix de 40 € TTC le m2
- Accepte le contrat de Maîtrise d'œuvre, avec l'entreprise « Aménagement Ingénierie VRD de Fontenay Le Comte, pour l'aménagement de la Rue de la Voie, d'un montant de 15 353.00 €
- Emet un avis favorable au projet de Charte de Gouvernance de la Communauté de Communes du Sud Vendée Littoral
- Accepte la demande d'emplacement d'un marchand ambulant pour la vente de repas à emporter le mercredi ou vendredi soir
- Vote une motion de soutien pour le maintien du service des Urgences et du SMUR à Luçon
- Questions diverses